



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 9  
Présents 5  
Votants 6

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 10 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/02

Date de la convocation municipale : 4 mars 2025

**OBJET :**

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025.

Présent(e)s :

Mme Natacha GRISONI & MM. - André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Jean De PALEVILLE

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Mélanie GALVEZ

Mme Sophie KERNEN

M. Stéphan LUCIBELLO donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Absent non excusé :

M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'à compter de l'exercice 2021, de nouvelles modalités de vote des taux d'imposition des taxes directes locales ont été appliquées du fait de la suppression de la taxe d'habitation, le taux départemental (15,05 %) venant majorer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Puis en 2023, la taxe d'habitation a de nouveau été instaurée pour les résidences secondaires uniquement.

S'agissant de l'exercice 2025, il est proposé de reconduire les taux d'imposition communaux appliqués en 2024 comme suit :

Taxe Foncière	Taux 2025
Sur propriétés bâties	27,53 %
Sur propriétés non bâties	40,87 %
Taxe d'Habitation s/résidences secondaires	10,25 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'application des taux d'imposition précités pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

Christian DENANS

Le Maire d'AURONS



André BERTERO

- *Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*